

E.P.I. et 1ers secours

Les **E**quipements de **P**rotection **I**ndividuelle doivent être appropriés aux risques à prévenir, fournis et maintenus en état de conformité par l'employeur. Ils sont à renouveler en fonction de leur usure : (articles R.4323-91 à R.4323-106)

- vêtements de protection,
- combinaisons étanches
- lunettes ou visières de protection,
- gants étanches à manchette,
- bottes...

Conduite à tenir

En cas de plaie

laver, désinfecter,
poser un pansement.



*Ne pas oublier de remettre
un gant de protection étanche.*

En cas de projection ou de contact prolongé

Pour votre peau :

rincer immédiatement à l'eau, puis nettoyer au savon.

Pour vos yeux :

rincer une dizaine de minutes sous l'eau potable.

*Ne pas oublier la réactualisation
de votre trousse de secours.*

Ne pas oublier les autres risques de la profession

ensevelissement,
circulation routière et engins,
asphyxie,
amiante,
bruit,
silice,
vibrations,
intempéries,
autres réseaux : gaz, électricité,
machines,
manutention...

Risques Biologiques

dans les travaux de



Ne pas jeter sur la voie publique - SMIA octobre 2014 - Dr N. Laurendeau - V. Choimet - S. Jobin - fotofix ©

Réseaux d'Assainissement

25 rue Carl Linné
BP 90905
49009 Angers CEDEX 01
Tél. : 02 41 47 92 92
Fax : 02 41 68 17 16

<http://smia.sante-travail.net>

Risques

Ce sont des risques d'infection liés à l'exposition à des germes, virus ou autres agents biologiques.

Les eaux usées sont contaminées ainsi que les sols à proximité, par des urines, des excréments d'humains et/ou d'animaux ainsi que par les rejets domestiques.

Modes de contamination

Le contact avec les eaux usées se fait sous forme de projections, de gouttelettes, de mains souillées portées à la bouche.

Le risque en sera d'autant plus élevé si la peau est abîmée ou présente des plaies.

BOUCHE



NEZ

YEUX



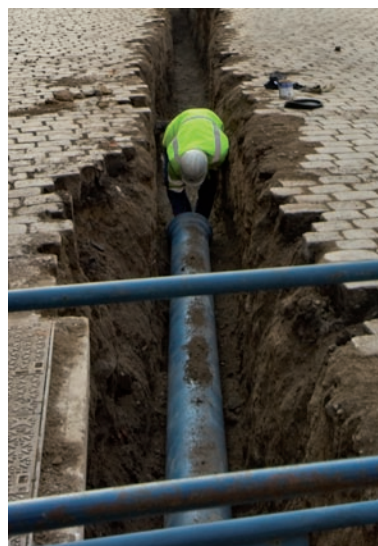
PEAU

Maladies

Certaines formes de maladies peuvent être contagieuses pour l'entourage, graves ou mortelles.

Quelques exemples :

conjonctivites, panaris, diarrhées, tétanos, hépatites, typhoïde, poliomyélite, leptospiroses...



Certaines maladies sont reconnues en maladie professionnelle :

Hépatite A : tableau n°45

Leptospirose : tableau n°19

Tétanos : tableau n°7

Prévention

L'employeur :

- évalue les risques
- informe les salariés des risques,
- forme aux consignes d'hygiène : lavage des mains, douche, changement et nettoyage régulier des vêtements de protection.
- fournit et forme au port des EPI adaptés.
- prévoit les équipements sanitaires et leur désinfection sur le chantier : lavabo, douche, savon, armoire à 2 compartiments, pédiluve.



Ne pas boire, ne pas manger pendant le travail.
Respecter l'interdiction de fumer.

Vaccinations

Indispensables tous les 20 ans :

▼
tétanos, polio

Au cas par cas après évaluation des risques :

▼
hépatite A, leptospirose, typhoïde.